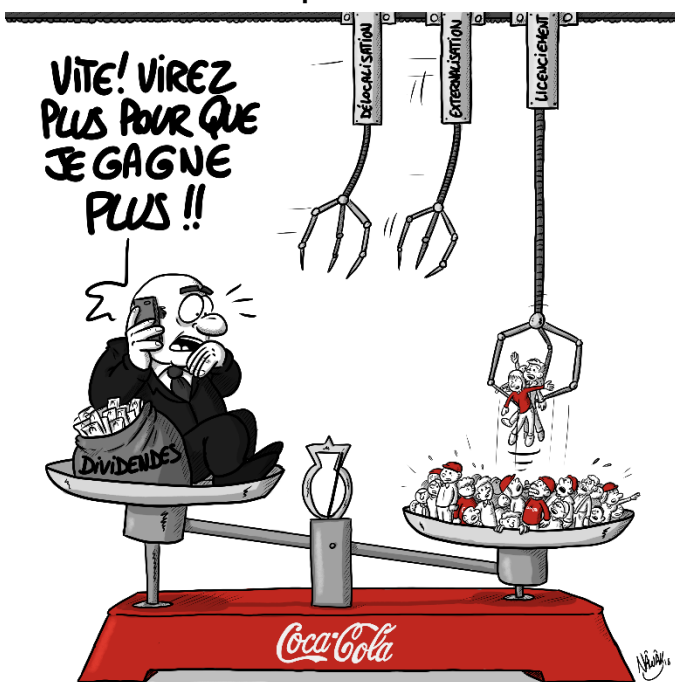




LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI S'AMPLIFIE !

En soutien de cette mobilisation, l'unité syndicale se poursuit et le Comité Central d'Entreprise a décidé à l'unanimité de mandater un avocat spécialisé pour défendre au mieux les intérêts des salariés dans le cadre de la procédure de licenciement. Dans le même temps, les Assemblées Générales du personnel qui se multiplient dans l'entreprise ont montré que le projet de restructuration est loin de faire l'unanimité et que la Direction n'est pas au bout de ses peines pour parvenir à ses fins !

Car il a de quoi susciter l'opposition ce projet : mal préparé, reposant sur un motif économique fantaisiste (les actionnaires ne nous contrediront pas...), aggravant les conditions de travail des salariés... **les conclusions des différentes expertises en cours risquent fort de confirmer cette triste réalité d'un plan qui n'est ni fait, ni à faire dans une entreprise dont le niveau de résultats ferait bien des envieux chez nos concurrents !**



A ce stade, c'est l'administration du travail que les représentants du personnel ont choisi de saisir pour faire régulariser les nombreux manquements constatés dans l'information qui leur a été remise. **Un recommencement de la procédure n'est d'ailleurs pas à exclure, cela permettrait peut-être de comprendre le motif économique de ce plan !**

Parallèlement, l'ensemble des organisations syndicales impose à la Direction d'élargir le champ des discussions et refuse catégoriquement de négocier uniquement ce que la Direction a choisi de négocier. Car les projets en cours ne se limitent pas à ce simple PSE, l'actionnaire réclame encore plus et la Direction française s'exécute avec zèle en multipliant les initiatives qui menacent nos emplois dans tous les secteurs.

C'est en définitif l'ensemble de ces revendications qui seront posées sur la table :

1. Maintien d'une production en France équivalente aux ventes de CCEP en France (362 millions de caisses unitaires en 2016)
2. Pas d'externalisation, ni de délocalisation du Service Technique et Equipements (y compris le reconditionnement)
3. Arrêt des délocalisations des services supports et des suppressions de postes au Siège
4. Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences notamment dans le cadre de la fermeture annoncée de l'usine de Clamart
5. Amélioration des mesures d'accompagnement du Plan social en rapport avec les moyens (élevés) du Groupe CCEP et en tenant compte de l'absence flagrante de motif économique
6. Aucun licenciement contraint dans le cadre de ce PSE ainsi que dans le cadre des évolutions à venir de l'entreprise et embauches en CDI pour pallier la dégradation des conditions de travail

Les moyens existent pour satisfaire ces revendications, ils doivent être mobilisés pour préserver nos emplois et non pour les détruire méthodiquement dans une course au profit indécente.

TOUS CONCERNES, UNIS ET SOLIDAIRES, CONTINUONS NOTRE LUTTE POUR FAIRE INFLECHIR LES CHOIX DE LA DIRECTION, IL EN VA L'AVENIR DE TOUS LES SALARIES !